

 <b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT	<b>DE 2025-004</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b>  <b>SÉANCE du 13 février 2025</b>
---	---

L'an deux mil vingt-cinq et le treize février à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 07 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

**Présents :** Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

**Absents excusés :** Marc VALERO, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET

**Pouvoirs de :** Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Brigitte MONTET à Christine NALLET

**Secrétaire de séance :** Monique JOANNY

### 7.5.1 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025

**Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint**

Monsieur le Préfet de Vaucluse nous a fait savoir par courrier en date du 12 décembre 2024 que la commune de ROBION était éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025.

Cette dotation a pour objet de financer la réalisation de projets d'investissement pour une catégorie d'opérations prioritaires dont notamment le programme « bâtiments communaux et intercommunaux », avec un taux de subvention de 20 à 50% sur un plafond de 1.000.000 € pour les projets dont le montant est supérieur à cette somme.

Le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle correspond aux projets éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 114 662,92 € H.T. Il est proposé de solliciter la DETR pour ce projet, au taux de 50% soit une subvention de 57 331,46 €. 50% du coût prévisionnel HT seront financés par les fonds propres de la commune soit 57 331,46 €.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs),

**Adopte** le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle.

**Arrête** les modalités de financement de ce projet comme suit : 50% du coût prévisionnel HT financés par les fonds propres de la commune, 50% du coût prévisionnel HT financés par la D.E.T.R.

**Sollicite** un financement DETR au taux de 50% du coût prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250214-DE\_2025\_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 14 février 2025  
Le Maire,  
Patrick SINTES

La secrétaire de séance,  
Monique JOANNY